

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**Budget annexe Eau - Vote du
budget primitif 2024**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 67**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 1**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Le rapporteur expose :

« Le projet de budget primitif 2024 est marqué par une dégradation importante des indicateurs financiers avec un taux d'épargne brute de moins de 10% ce qui représente une baisse prévisionnelle de 25% par rapport au projet de budget primitif pour 2023.

Quant à la capacité de désendettement, elle est estimée à 9 ans minimum en comptabilisant l'emprunt estimatif d'équilibre à intervenir sur la fin de l'exercice 2023.

Enfin, l'épargne nette est évaluée à 700 K€, en diminution de plus de 43% en comparaison à l'année précédente.

Il convient de noter par ailleurs que l'évaluation actuelle de l'évolution des charges de fonctionnement pourrait être revue à la hausse, compte tenu des modalités d'actualisation de la rémunération du régisseur. L'évolution défavorable des indicateurs pourraient être donc plus importante.

A ce stade, en fonctionnement, la prévision des dépenses réelles s'élève pour 2024 à 12 853 603 € dont 7 192 600 € liés au contrat de régie intéressée. Les charges de fonctionnement dans ce cadre correspondent au remboursement par la collectivité des dépenses supportées par le régisseur pour la gestion du service public, et intègrent également les charges de personnel, ainsi qu'à sa rémunération prévisionnelle. Ces charges restent sensibles au contexte inflationniste. Elles évoluent de 5% par rapport au budget total voté 2023.

Elles comprennent notamment :

- 443 000 € pour la consommation électrique ;
- 1 500 000 € de charges liées à la sous-traitance ;
- Des charges diverses comme les télécommunications, assurances, loyers, etc. pour 950 000 € ;
- Les impôts et taxes pour 110 000 € ;
- 450 000 € pour les produits de traitement et les analyses ;
- Les charges de personnel assumées par le régisseur pour 2 815 000 € ;
- La contribution aux services centraux pour plus de 801 000 € ;
- Le renouvellement programmé pour 364 000 €.

Les autres charges à caractère général, assumées directement par la CUCM, regroupent l'achat d'eau brute et d'eau potable en gros pour 953 700 €, divers travaux d'entretien des abords des ressources pour 110 000 € et la surveillance réglementaire des barrages pour 21 000 €. Sont également prévus 187 886 € pour le paiement des taxes foncières.

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 674 600 € concernent entre autre la compensation financière versée au Syndicat de l'Arconce, au Syndicat de la Guye compte tenu de la mise en œuvre du tarif communautaire à tous les abonnés, et une prévision pour l'admission en non-valeur de créances.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 707 000 € se décomposent principalement entre les différents postes suivants :

- La participation aux travaux réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince dans le cadre des travaux agricoles de protection des cours d'eau de la Somme correspondant à la 4^{ème} tranche (94 000 €) ;
- Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le bassin versant de la Somme et pour la zone Nord (63 000 €) ;
- L'allocation eau (200 000 €) ;
- Une dotation pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (100 000 €) ;
- La prévision d'intéressement et de résultat du régisseur (250 000 €).

S'y ajoutent le remboursement des intérêts de la dette pour 372 500 €, qui intègrent notamment la prise en compte d'un nouvel emprunt à réaliser sur 2023.

Les charges de personnel présentent une hausse sensible en raison de la réorganisation de la Direction qui va intervenir en 2024. Elles s'établissent à 1 153 917 €.

En outre, les atténuations de produits intègrent le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau pour 1 180 000 €.

Enfin, les opérations d'ordre intègrent les amortissements des immobilisations pour 1 561 484 € et il est dégagé un autofinancement, en forte diminution par rapport au BP 2023, au profit de la section d'investissement de 249 431 €.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 14 156 518 €. Elles sont majoritairement constituées du produit de la vente d'eau pour 13 200 000 €, équivalente au BP 2023. En effet, il est anticipé une baisse des consommations, qui serait compensée par l'harmonisation de tarification pour certains industriels et les communes.

Les participations des budgets annexes au titre de la masse salariale pour 715 429 € et du budget principal au titre de la défense incendie pour 200 000€ sont également intégrées.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 508 000 €.

Au vu de ces éléments, les niveaux des épargnes brute et nette prévisionnelles pour 2024 s'établissent de la manière suivante :

Fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Evolution PBP 24 / BP23
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) ^(a)	14 042 009	14 156 518	0,82%
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) hors intérêts ^(b)	12 025 984	12 481 103	3,78%
Epargne de gestion ^(c=a-b)	2 016 025	1 675 415	-16,90%
Intérêts de la dette ^(d)	214 237	372 500	73,87%
Epargne brute ^(e=c-d)	1 801 788	1 302 915	-27,69%
Remboursement capital de la dette ^(f)	556 108	595 100	7,01%
Epargne nette ^(g=e-f)	1 245 680	707 815	-43,18%

S'agissant de l'investissement, le volume des dépenses reste élevé. Elles sont actuellement évaluées à 7 216 000 €.

Les grandes lignes de ces investissements sont les suivantes :

- La mise en œuvre des mesures de protection des ressources pour 512 000 € ;
- La mise aux normes de barrages (réserves d'eau brute) pour 1 923 000 €, avec le démarrage de la mise aux normes du barrage de la Somme et la finalisation de la mise aux normes du barrage principal de Saint-Sernin du Bois ;
- Des travaux de rénovation des ouvrages d'eau brute industrielle (réseaux d'eau brute) pour 732 000 €, travaux de rénovation du dispositif de stockage du Thiellay (Zone de Torcy) et d'étanchéité du mur du bassin de la Marolle au Creusot ;
- La mise en œuvre des travaux de sécurisation de l'usine d'eau potable de la SORME et de renouvellement (GER) du régisseur pour 182 500 € ;
- Des travaux de rénovation et d'extension des réservoirs d'eau potable pour 150 000 €, dans la continuité du programme d'amélioration du rendement et de qualité de l'eau.
- La mise en œuvre des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable pour 1 376 000 €, avec la poursuite du programme d'amélioration du rendement et de qualité d'eau, la réalisation des aménagements liés à la RCEA. Ce programme comprend notamment :
 - Le développement de l'observatoire des fuites (compteurs de sectorisation pour 220 000 €) ;
 - 558 000 € de rénovation des réseaux et branchements (dont la suppression du plomb et la réfection définitive de voirie) pour maintenir le patrimoine et réduire les fuites ;
 - Les aménagements liés à la RCEA en partie décalés en 2024 pour 198 000 € ;
 - La rénovation des réseaux des Porrots à Ciry-le-Noble pour 360 000 €, les travaux de la place Schneider au Creusot pour 110 000 € et l'achèvement des travaux du

réseau route du Canal à Ecuisses pour 40 000 € ;

- Les travaux d'investissement confiés au régisseur dans le cadre du renouvellement des branchements et des travaux d'accompagnement sont évalués à 2 190 500 € ;
- La mise en œuvre des travaux d'extension des réseaux d'eau potable pour 120 000 € pour poursuivre l'accompagnement du développement du territoire selon les besoins.

A ces dépenses d'investissement s'ajoute le remboursement du capital des emprunts pour 595 500 € et les opérations d'ordre qui intègrent, quant à elles, l'amortissement des subventions pour 508 000 €.

Ainsi les dépenses totales d'investissement représentent 8 319 100 €.

Le financement de ces travaux est notamment assuré par des subventions (929 000 €) majoritairement liées aux opérations de protection des ressources (indemnité et travaux de révision du périmètre de protection des captages de la Sorme) et versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il est également assuré par l'autofinancement (249 431 €) dégagé par la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements (1 561 484 €), et un emprunt d'équilibre (5 579 185 €), qui sera réajusté au moment de la reprise des résultats 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe eau pour un montant de 22 983 618 €.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

